Utilisation et entretien du petit outillage motorisé et du tracteur attelé

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le fonctionnement théorique des « petits matériels » à moteur thermiques fréquemment utilisés (tronçonneuse, débroussailleuse, tondeuse, motobineuse, élagueuse, taille haies…)
- Mieux appréhender le fonctionnement d'un moteur thermique
- Savoir entretenir et réparer soit même ces « petits matériels » en toute sécurité pour limiter les pannes
- Connaître le fonctionnement du tracteur, de son moteur, et des outils attelés qui lui sont associés
- Savoir assurer la maintenance et l'entretien du tracteur

PROGRAMME

Jour 1 (7h) - Utilisation et entretien du petit outillage motorisé

- Le fonctionnement, la sécurité et l'entretien des moteurs thermiques de petits matériels
- Présentation de la composition des outils de découpe et des techniques d'entretien des outils (chaîne, fil, étoiles, lames etc.)
- Présentation des techniques de lubrification / graissage
- Les principales pannes possibles et les réparations que l'on peut faire soi-même

Jour 2 (7h) - Utilisation et entretien du tracteur et des outils attelés

- Apports théoriques des différentes fonctions d'un tracteur : Alimentation, types de carburants, fonction différentiel, fonction freinage, fonction prise de force, fonction lubrification et refroidissement, fonction relevage, attelage 3 points, fonction hydraulique et direction. Maintenance préventive du tracteur.
- Démonstration de conduite de base : attelage, réglage, contrôle d'effort
- Exercices pratiques sur les tracteurs disponibles : maintenance d'un outil attelé, réamorçage pompe d'alimentation.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Questions / Réponses : échanges concrets entre les apprenants et le formateur.
- Les journées seront séparées entre apports théoriques et démonstrations pratiques sur le terrain

ADEAR TARN-ET-GARONNE

Dates : 23 et 30 octobre 2024

Date limite d'inscription : 16 octobre 2024

Lieu :
Jour 1 –> Domaine de Maillac,
6575 Route de Vaissac
82230 Monclar-de-Quercy

Jour 2 –> Les Vergers de Céline, Les Cendriers, 82230 Monclar-de-Quercy

Intervenant : Pascal Sorin, ancien encadrant technique des Jardins des Gorges de l'Aveyron

Responsable de formation : Clémence DRIANNO, ADEAR 82

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : **Utilisation et entretien du petit outillage motorisé et du tracteur attelé**

NOM : .....

PRENOM : .....

ENTREPRISE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TELEPHONE : .....

EMAIL : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

VOTRE STATUT MSA :

- ☐ Salarié(e) agricole
- ☐ ARE(F) (Pôle emploi)
- ☐ Autre, précisez : .....
- ☐ Chef d'exploitation
- ☐ Cotisant solidaire
- ☐ Porteur de projet avec PPP agréé

☐ J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 82 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

☐ Pour m'inscrire, je joins un chèque de caution de 100€ par jour de formation.

☐ Si je suis porteur de projet et que c'est ma 1ère formation du PPP, je joins l'attestation originale du CEPP, le PPP et une copie d'écran nominative du CPF.

Fait à ..... Le .....

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné du/des chèque(s) de caution et, le cas échéant, des documents au plus tard le 16 octobre 2024 :

ADEAR 82
16 rue Jacques Cartier
82 000 Montauban

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
06 12 72 48 88 ou à adear82@jeminstallepaysan.org

FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation portée par l'ADEAR du Tarn-et-Garonne
N° d'activité de formation : 76820087682

Utilisation et entretien du petit outillage motorisé et du tracteur attelé

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14 heures **Public :** paysan.ne.s et porteur.euses de projet. **Pré-requis :** Aucun.

Lieu et horaires : Les 23 et 30 octobre 2024 de 9h30 à 17h30

Repas de midi : Repas tiré du sac

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge :

- Prise en charge VIVEA : agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : 350 euros. Si non éligible, nous contacter pour faire le point sur votre situation.
- En cas de financement personnel, nous vous proposons un tarif de 200 euros.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

vivea

Conditions Générales de Vente 2024

Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation agricole. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le Centre d'Elaboration du PPP (plan de professionnalisation personnalisé), l'attestation sur l'honneur de l'engagement en PPP, ainsi que la copie écran du compte personnel de formation (CPF).
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation pour vérifier si leur participation est possible (CPF, OPCO pôle emploi, autofinancement …).
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure…) et sont précisés dans le descriptif des stages le cas échéant.

Aspects pratiques

- Les participants renseignent un formulaire de positionnement dans le cas où les formations nécessitent des prérequis afin de valider leur entrée en formation.
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.
- Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.
- Les formations peuvent être entièrement réalisées en présentiel ou en FMD (formation mixte digitale) combinant formation à distance et en présentiel. Dans ce dernier cas, les agriculteurs et porteurs de projet sont informés par mail, à réception de l'ensemble des pièces justificatives de prise en charge, des modalités d'accès et délais d'apprentissage à distance.
- L'accès des personnes en situation de handicap au lieu de formation n'est pas obligatoirement prévu en amont de chaque formation. L'ADEAR prévoit d'adapter les conditions d'accès à la formation sur demande d'un ou plusieurs stagiaires.

Coût des formations

- La majorité des formations sont prises en charge intégralement par le fond VIVEA. Les tarifs appliqués pour les autres modes de financement (hors autofinancement) sont alignés sur le tarif VIVEA. L'ADEAR propose un tarif en autofinancement pour un nombre de participant limité, dépendant du nombre de participants financés par un autre biais. Le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations ayant fait l'objet d'un paiement par le stagiaire.

Annulation et caution

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- L'ADEAR du Tarn-et-Garonne se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants financé (hors autofinancement) est insuffisant.
- En cas d'absence non notifiée par le stagiaire a minima 48h avant le début de la formation ou de non validation des modules obligatoires dans les temps impartis lors d'une formation à distance et hors cas de force majeure dûment justifié (décès, déménagement, problème de santé), le chèque de caution sera encaissé.
- Le chèque de caution n'est pas encaissé par l'ADEAR du Tarn-et-Garonne si le stagiaire participe à l'ensemble des modules auxquels il était inscrit. Il lui est restitué ou est détruit sur demande du/de la stagiaire à l'issue de la formation.

Réclamation

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Montauban sera seul compétent pour régler le litige.